

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin, sur convocation adressée le 23 juin, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 20h30, à la salle des fêtes d'Illiers-Combray, sous la présidence de Philippe SCHMIT

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Eric BRULE, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Nathalie CORDERY, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, Catherine FOURBET, Catherine GALAND, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Jean-Luc JULIEN, Martial LOCHON, Patrick MARTIN, Caroline MARTINEZ (suppléante d'Olivier GOGUE), Jocelyne MENAGER, Laurent MENARD (suppléant de Cyril LUCAS), Alexandra MERCIER, Philippe MORELLE, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia POUPIN, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Laurent TAILLAND, Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON, Sylvie JEANNE à Jean-Luc GOIRAND, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Aurélie ROZIER à Michelle ELLEAUME

Absents excusés : Philippe FORGE, Antony GODE

Absent : Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56 Secrétaire de séance : Olivier BARIETY

Nombre de conseillers présents : 47

Nombre de conseillers votants : 53

DELIBERATION N°2026-146 CESSION DES PARCELLES ZL 242-245-248 et 249 A BAILLEAU-LE-PIN AU PROFIT DE LA SAS BEAUCE ET PERCHE

Par délibération en date du 22 septembre 2025, le Conseil Communautaire a décidé la vente de terrains situés sur la Zone d'Activités de Bailleau-le-Pin au profit de la société Etude Patrimoniale.

Depuis, la société a changé de nom et s'appelle la SAS BEAUCE ET PERCHE.

De plus, les parcelles représentent une superficie différente de celle qui est mentionnée dans la délibération citée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Il est proposé la vente des parcelles ZL 242-245-248 et 249 situées à Bailleau-le-Pin pour une emprise totale de 9 999 m2 au prix de 12 € HT le m2, soit un montant de 119 988 € HT au profit de la SAS BEAUCE ET PERCHE.

Pour mémoire, le service des domaines a été sollicité et a rendu un avis en date du 05 septembre 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la cession des parcelles ZL 242-245-248 et 249 situées à Bailleau-le-Pin pour une emprise totale de 9 999 m2 au prix de 12 € HT le m2, soit un montant de 119 988 € HT au profit de la société SAS BEAUCE ET PERCHE ou toute substitution.
- **DIT** que les frais d'acte et de publication seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Olivier BARIETY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260629-DELIB2026-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026